

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Présenté

au Sénat académique

du 4 novembre 2016

Préparé par le Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. Demande d'exemption aux normes linguistiques du Conseil de la langue française	2
2. Modifications au règlement 6.2 – Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone	27
3. Création du sigle SENV	32
4. Résolutions transmises pour information	33
4.1. Création de cours.....	33
4.2. Modifications de cours	33
4.3. Abolition de cours	33
4.4. Autres	33

1. DEMANDE D'EXEMPTION AUX NORMES LINGUISTIQUES DU CONSEIL DE LA
LANGUE FRANÇAISE

R : 03-CPR-161007

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de Baccalauréat en traduction, soit le programme régulier, le régime coopératif et le programme accéléré. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de Baccalauréat en traduction, soit le programme régulier, le régime coopératif et le programme accéléré. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

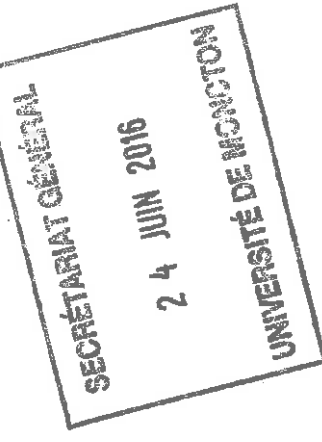
Faculté des arts et des sciences sociales
Département de traduction et des langues

E4

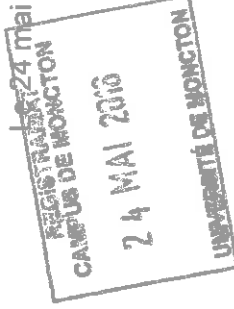
39A / 15-16
VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

23 MAI 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



REGISTRARIAT 24 mai 2016



Monsieur André Samson
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modification aux conditions particulières des programmes de Baccalauréat spécialisé en traduction (exemption de l'application des Normes linguistiques)

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la demande formulée par les membres du Comité des programmes à leur réunion ordinaire du 10 mars 2016 (CPR-160910, point 19, p. 11), je vous envoie ci-joint les formulaires CPR-2 et CPR-10 pour les trois programmes de Baccalauréat spécialisé en traduction (régulier, coop et accéléré). Nous y avons ajouté la condition particulière suivante : « La section "Traduction" du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession ».

Vous trouverez également une lettre signée par le président du Conseil de la langue française, M. Gervais Mbarga, qui acquiesce entièrement à notre demande d'exemption.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Vous remerciant à l'avance pour votre précieuse collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Département de
traduction et des langues,

Matthieu LeBlanc

- p.j. CPR-2 (3)
CPR-10 (3)
Lettre de G. Mbarga, président du Conseil de la langue française
Extrait du procès-verbal du CPR (10 mars 2016)
- c.c. M. Jean-François Thibault, vice-doyen, FASS

Moncton, le 16 mai 2016

Professeur Matthieu LeBlanc
Le directeur du Département de traduction et des langues,
FASS
Université de Moncton.

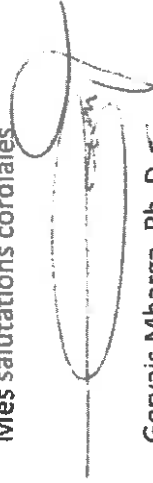
Objet : Normes linguistiques.

Faisant suite à nos échanges et à votre lettre du 28 avril 2016 relative aux normes linguistiques pour le Département de traduction et des langues, section « Traduction », j'ai soumis la question de l'exemption aux membres du Conseil de la langue française.

Le Conseil ne voit pas d'objection à ce que vous appliquiez, selon ce qui est d'ailleurs prévu dans la politique linguistique de l'Université de Moncton, des normes plus rigoureuses à votre unité dans le but de rendre les étudiants plus performants.

Vous voudrez cependant informer largement les étudiants des normes que vous entendez mettre en oeuvre et nous tenir copie de vos barèmes particuliers.

Mes salutations cordiales



Gervais Mbarga, Ph. D.
Président du Conseil de la langue française
Université de Moncton



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

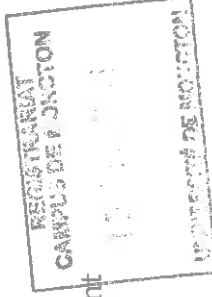
Faculté des arts et des sciences

SECRETARIAT GÉNÉRAL

22 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 17 février 2016



Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Université de Moncton

VICE-PRÉSIDENT À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

19 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Demande d'exemption aux normes linguistiques – Département de traduction et des langues

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre une requête provenant du Département de traduction et des langues concernant une demande d'exemption aux normes linguistiques et, plus spécifiquement, au Barème pour la correction des travaux écrits qui a été adopté par le Sénat académique lors de sa réunion du 21 août 2015.

La lettre du Directeur du département, Monsieur Matthieu LeBlanc, est tout à fait explicite sur les motifs justifiant cette requête. Estimant que la demande est tout à fait justifiée, le Conseil de faculté a voté une proposition l'appuyant lors de sa réunion du 17 février dernier.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

Jean-François Thibault

c.c. Matthieu LeBlanc, directeur, Département de traduction et des langues
p.j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoe@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umom-fass/



Le 6 janvier 2016

Monsieur Jean-François Thibault
Vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Exemption – Normes linguistiques du Conseil de la langue française

Monsieur le Vice-doyen,

À sa réunion du 21 août 2015, le Sénat académique a adopté une nouvelle version du « Barème pour la correction des travaux écrits » (*Normes linguistiques de l'Université de Moncton*). Il est proposé que le barème soit annexé à tous les plans de cours, à moins que les « unités académiques [...] adoptent des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline » (*Normes linguistiques de l'Université de Moncton*, p. 1).

Le Département de traduction et des langues, section « Traduction », souscrit entièrement à l'esprit des *Normes linguistiques de l'Université de Moncton*. Tout comme l'Université dans son ensemble, le Département veut former des diplômées et diplômés capables de s'exprimer avec précision et clarté en écriture. Toutefois, on attend des diplômées et diplômés en traduction qu'ils puissent également s'exprimer avec élégance et fidélité vu les exigences de leur métier. La traduction se fait à partir de textes existants, et ce travail de réexpression, pour lequel la langue est à la fois garante du sens et de la fidélité, impose des contraintes qui sont incompatibles avec l'adoption d'un barème général.

Notre barème de correction porte sur la langue autant que le sens et doit varier selon le cours suivi – cours de terminologie, cours de théorie –, et selon le niveau et la nature des textes à traduire et des travaux demandés. Suivre un barème général conduirait à des distorsions qui dénatureraient l'évaluation et attribueraient un poids injustifié à certains aspects de la correction au détriment d'autres, par ailleurs plus importants. La langue étant le matériau de la traductrice et du traducteur, elle doit faire partie intégrante de l'évaluation globale des travaux et est donc indissociable du reste.

Pour cette raison, le Département de traduction et des langues, section « Traduction », demande à être exempté de l'application des *Normes linguistiques de l'Université de Moncton* et appliquera ainsi des barèmes particuliers, plus rigoureux, pour vérifier et mesurer, dans ce contexte particulier, la capacité de s'exprimer avec précision et clarté en écriture, mais aussi avec élégance et fidélité.

E8

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée du Département de traduction et des langues. Nous commençons par soumettre notre demande d'exemption au Conseil de faculté pour que vous puissiez ensuite l'acheminer au Comité des programmes.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Département de
traduction et des langues,



Matthieu LeBlanc

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 24 mai 2016Département : Traduction et languesNom du programme : Baccalauréat en traduction (programme régulier)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	90 CR.	Proposition de modification
FORMATION FONDAMENTALE	90 CR.	AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	60 CR.	<ul style="list-style-type: none"> • La section « Traduction » du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des <i>Normes linguistiques de l'Université de Moncton</i> et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.
<i>Obligatoires</i>	51 CR.	FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.
TRAD2130 Initiation à la traduction	3	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.
TRAD2410 Stylistique comparée I	3	<i>Obligatoires</i> 51 CR.
TRAD2420 Interférences linguistiques	3	TRAD2130 Initiation à la traduction 3
TRAD2510 Traduction générale I	3	TRAD2410 Stylistique comparée I 3
TRAD2520 Traduction générale II	3	TRAD2420 Interférences linguistiques 3
TRAD2535 Rédaction et traduction	3	TRAD2510 Traduction générale I 3
TRAD3120 Documentation et terminologie	3	TRAD2520 Traduction générale II 3
TRAD3130 Technologies et traduction	3	TRAD2535 Rédaction et traduction 3
TRAD3410 Stylistique comparée II	3	TRAD3120 Documentation et terminologie 3
TRAD3525 Traduction administrative	3	TRAD3130 Technologies et traduction 3
TRAD3560 Traduction économique	3	TRAD3410 Stylistique comparée II 3
TRAD3620 Thème anglais	3	TRAD3525 Traduction administrative 3
TRAD4210 Hist. et théories de la trad.	3	TRAD3560 Traduction économique 3
TRAD4525 Traduction technique	3	TRAD3620 Thème anglais 3
TRAD4570 Traduction juridique	3	TRAD4210 Hist. et théories de la trad. 3
TRAD4580 Traduction commerciale	3	TRAD4525 Traduction technique 3
TRAD4590 Pratique de la révision	3	TRAD4575 Traduction spécialisée avancée 3
<i>Cours à option</i>	9 CR.	TRAD4580 Traduction commerciale 3
Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :		TRAD4590 Pratique de la révision 3
DROI2012 Jurilinguistique	3	<i>Cours à option</i> 9 CR.
TRAD1710 Éléments de la traduction	3	Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :
TRAD3730 Traduction littéraire	3	DROI2012 Jurilinguistique 3
TRAD3745 Atelier de réd./trad.I	3	TRAD1710 Éléments de la traduction 3
TRAD3780 Traduction et interculturelité	3	TRAD3730 Traduction littéraire 3
TRAD4720 Terminologie et lexicographie	3	TRAD3745 Atelier de réd./trad.I 3
TRAD4730 Stage en partenariat	3	TRAD3780 Traduction et interculturelité 3
TRAD4750 Stage	3	TRAD4720 Terminologie et lexicographie 3
TRAD4755 Atelier de réd./trad. II	3	TRAD4730 Stage en partenariat 3
TRAD4765 Atelier de réd./trad. III	3	TRAD4750 Stage 3
TRAD4780 Travail dirigé	3	TRAD4755 Atelier de réd./trad. II 3
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	30 CR.	TRAD4765 Atelier de réd./trad. III 3
<i>Obligatoires</i>	9 CR.	TRAD4780 Travail dirigé 3
ANGL1041 Language, writing and reading	3	COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.
ANGL1042 Language, writing and reading	Rapport du CPR au SAC	<i>Obligatoires</i> 9 CR.

FRAN2501 Techniques d'analyse de textes	3	TRAD4750 Stage	3
<i>Cours à option</i>	21 CR.	TRAD4755 Atelier de réd./trad. II	3
Cours de troisième langue		TRAD4765 Atelier de réd./trad. III	3
Choisir entre l'allemand ou l'espagnol		TRAD4780 Travail dirigé	3
Allemand :		COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	30 CR.
ALLE1611 Allemand I	3	<i>Obligatoires</i>	9 CR.
ALLE1621 Allemand II	3	ANGL1041 Language, writing and reading	3
ALLE2611 Allemand III	3	ANGL1042 Language, writing and reading	3
ALLE2621 Allemand IV	3	FRAN2501 Techniques d'analyse de textes	3
ALLE3710 Civilisation allemande	3	<i>Cours à option</i>	21 CR.
Espagnol :		Cours de troisième langue	
ESPA1611 Espagnol I	3	Choisir entre l'allemand ou l'espagnol	
ESPA1621 Espagnol II	3	Allemand :	
ESPA2611 Espagnol III	3	ALLE1611 Allemand I	3
ESPA2621 Espagnol IV	3	ALLE1621 Allemand II	3
ESPA3710 Civilisation espagnole	3	ALLE2611 Allemand III	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		ALLE2621 Allemand IV	3
LING1810 Intro à l'étude du langage		ALLE3710 Civilisation allemande	3
LING1811 Éléments de linguistique		Espagnol :	
ANGL2300 Introduction to Linguistics		ESPA1611 Espagnol I	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		ESPA1621 Espagnol II	3
PHIL2235 Éthique		ESPA2611 Espagnol III	3
PHIL2245 Éthique de l'environnement		ESPA2621 Espagnol IV	3
PHIL3475 Éthique de l'informatique		ESPA3710 Civilisation espagnole	3
PHIL3492 Éthique et informatique		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	30 CR.	LING1810 Intro à l'étude du langage	
<i>GLOBAL</i>	120 CR.	LING1811 Éléments de linguistique	
Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.		ANGL2300 Introduction to Linguistics	
Formation générale		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.		PHIL2235 Éthique	3
OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE3710; ESPA3710.		PHIL2245 Éthique de l'environnement	3
OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : PHIL2235, PHIL2245, PHIL3475; PHIL3492.		PHIL3475 Éthique de l'informatique	3
OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : LING1810, LING1811; ANGL2300.		PHIL3492 Éthique et informatique	3
OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.		FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	30 CR.
		<i>GLOBAL</i>	120 CR.
		Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.	
		Formation générale	
		OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.	
		OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE3710; ESPA3710.	
		OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : PHIL2235, PHIL2245, PHIL3475; PHIL3492.	
		OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : LING1810, LING1811; ANGL2300.	
		OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.	
		FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX	30 CR.
		<i>GLOBAL</i>	120 CR.
		Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.	
		Formation générale	
		OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.	

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : TRAD3730 ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.
OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG7.
OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.
OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1041.
 (1) Voir l'avis en page 46.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE3710 ou ESPA3710.
OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : PHIL2235, PHIL2245, PHIL3475 ou PHIL3492.
OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : LING1810, LING1811 ou ANGL2300.
OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.
OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : TRAD3730 ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.
OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : TRAD2535 et FRAN2501.
OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.
OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1041 ou ANGL1042, selon le résultat du test du classement.
 (1) Voir l'avis en page 46.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 24 mai 2016Département : Traduction et languesNom du programme : Baccalauréat en traduction (régime coopératif)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	90 CR.	Proposition de modification
FORMATION FONDAMENTALE	90 CR.	AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	60 CR.	<ul style="list-style-type: none"> La section « Traduction » du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des <i>Normes linguistiques de l'Université de Moncton</i> et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.
<i>Obligatoires</i>	51 CR.	FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.
TRAD2130 Initiation à la traduction	3	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.
TRAD2410 Stylistique comparée I	3	<i>Obligatoires</i> 51 CR.
TRAD2420 Interférences linguistiques	3	TRAD2130 Initiation à la traduction 3
TRAD2510 Traduction générale I	3	TRAD2410 Stylistique comparée I 3
TRAD2520 Traduction générale II	3	TRAD2420 Interférences linguistiques 3
TRAD2535 Rédaction et traduction	3	TRAD2510 Traduction générale I 3
TRAD3000 Stage I	0	TRAD2520 Traduction générale II 3
TRAD3120 Documentation et terminologie	3	TRAD2535 Rédaction et traduction 3
TRAD3130 Technologies et traduction	3	TRAD3000 Stage I 0
TRAD3410 Stylistique comparée II	3	TRAD3120 Documentation et terminologie 3
TRAD3525 Traduction administrative	3	TRAD3130 Technologies et traduction 3
TRAD3560 Traduction économique	3	TRAD3410 Stylistique comparée II 3
TRAD3620 Thème anglais	3	TRAD3525 Traduction administrative 3
TRAD4000 Stage II	0	TRAD3560 Traduction économique 3
TRAD4210 Hist. et théories de la trad.	3	TRAD3620 Thème anglais 3
TRAD4500 Stage III	0	TRAD4000 Stage II 0
TRAD4525 Traduction technique	3	TRAD4210 Hist. et théories de la trad. 3
TRAD4570 Traduction juridique	3	TRAD4500 Stage III 0
TRAD4580 Traduction commerciale	3	TRAD4525 Traduction technique 3
TRAD4590 Pratique de la révision	3	TRAD4575 Traduction spécialisée avancée 3
<i>Cours à option</i>	9 CR.	TRAD4580 Traduction commerciale 3
Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :		TRAD4590 Pratique de la révision 3
DROI2012 Jurilinguistique	3	<i>Cours à option</i> 9 CR.
TRAD1710 Éléments de la traduction	3	Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :
TRAD3730 Traduction littéraire	3	DROI2012 Jurilinguistique 3
TRAD3745 Atelier de réd./trad.I	3	TRAD1710 Éléments de la traduction 3
TRAD3780 Traduction et interculturalité	3	TRAD3730 Traduction littéraire 3
TRAD4720 Terminologie et lexicographie	3	TRAD3745 Atelier de réd./trad.I 3
TRAD4755 Atelier de réd./trad. II	3	TRAD3780 Traduction et interculturalité 3
TRAD4765 Atelier de réd./trad. III	3	TRAD4720 Terminologie et lexicographie 3
TRAD4780 Travail dirigé	3	TRAD4755 Atelier de réd./trad. II 3
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES		TRAD4765 Atelier de réd./trad. III 3
<i>Obligatoires</i>	9 CR.	TRAD4780 Travail dirigé 3
ANGL1041 Language, writing and reading	Rapport du CPR au SAC	COURS DES DISCIPLINES CONNEXES
	Page 11	<i>Obligatoires</i>
		ANGL1041 Language, writing and reading 3

ANGL1042 Language, writing and reading FRAN2501 Techniques d'analyse de textes <i>Cours à option</i> Cours de troisième langue Choisir entre l'allemand ou l'espagnol Allemand : ALLE1611 Allemand I ALLE1621 Allemand II ALLE2611 Allemand III ALLE2621 Allemand IV ALLE3710 Civilisation allemande Espagnol ESPA1611 Espagnol I ESPA1621 Espagnol II ESPA2611 Espagnol III ESPA2621 Espagnol IV ESPA3710 Civilisation espagnole Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : LING1810 Intro à l'étude du langage LING1811 Éléments de linguistique ANGL2300 Introduction to Linguistics Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235 Éthique PHIL2245 Éthique de l'environnement PHIL3475 Éthique de l'information PHIL3492 Éthique et informatique FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR. GLOBAL 120 CR. Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.	TRAD3780 Traduction et interculturelité TRAD4720 Terminologie et lexicographie TRAD4755 Atelier de réd./trad. II TRAD4765 Atelier de réd./trad. III TRAD4780 Travail dirigé COURS DES DISCIPLINES CONNEXES <i>Obligatoires</i> ANGL1041 Language, writing and reading ANGL1042 Language, writing and reading FRAN2501 Techniques d'analyse de textes <i>Cours à option</i> Cours de troisième langue Choisir entre l'allemand ou l'espagnol Allemand : ALLE1611 Allemand I ALLE1621 Allemand II ALLE2611 Allemand III ALLE2621 Allemand IV ALLE3710 Civilisation allemande Espagnol ESPA1611 Espagnol I ESPA1621 Espagnol II ESPA2611 Espagnol III ESPA2621 Espagnol IV ESPA3710 Civilisation espagnole Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : LING1810 Intro à l'étude du langage LING1811 Éléments de linguistique ANGL2300 Introduction to Linguistics Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235 Éthique PHIL2245 Éthique de l'environnement PHIL3475 Éthique de l'information PHIL3492 Éthique et informatique FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR. GLOBAL 120 CR. Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.
--	--

mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : TRAD3730 ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG7.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1041.

(1) Voir l'avis en page 46.

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE3710 ou ESPA3710.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : PHIL2235, PHIL2245, PHIL3475 ou PHIL3492.

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : LING1810, LING1811 ou ANGL2300.

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : TRAD3730 ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : TRAD2535 et FRAN2501.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1041 ou ANGL1042, selon le résultat du test de classement.

(1) Voir l'avis en page 46.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le 24 mai 2016Département : Traduction et languesNom du programme : Baccalauréat en traduction (programme accéléré)

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	60 CR.	Proposition de modification
FORMATION FONDAMENTALE	60 CR.	AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE	57 CR.	<ul style="list-style-type: none"> • La section « Traduction » du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des <i>Normes linguistiques de l'Université de Moncton</i> et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.
<i>Obligatoires</i>	51 CR.	
TRAD2130 Initiation à la traduction	3	FORMATION FONDAMENTALE 60 CR.
TRAD2410 Stylistique comparée I	3	COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 57 CR.
TRAD2420 Interférences linguistiques	3	<i>Obligatoires</i>
TRAD2510 Traduction générale I	3	TRAD2130 Initiation à la traduction 3
TRAD2520 Traduction générale II	3	TRAD2410 Stylistique comparée I 3
TRAD2535 Rédaction et traduction	3	TRAD2420 Interférences linguistiques 3
TRAD3120 Documentation et terminologie	3	TRAD2510 Traduction générale I 3
TRAD3130 Technologies et traduction	3	TRAD2520 Traduction générale II 3
TRAD3410 Stylistique comparée II	3	TRAD2535 Rédaction et traduction 3
TRAD3525 Traduction administrative	3	TRAD3120 Documentation et terminologie 3
TRAD3560 Traduction économique	3	TRAD3130 Technologies et traduction 3
TRAD3620 Thème anglais	3	TRAD3410 Stylistique comparée II 3
TRAD4210 Hist. et théories de la trad.	3	TRAD3525 Traduction administrative 3
TRAD4525 Traduction technique	3	TRAD3560 Traduction économique 3
TRAD4570 Traduction juridique	3	TRAD3620 Thème anglais 3
TRAD4580 Traduction commerciale	3	TRAD4210 Hist. et théories de la trad. 3
TRAD4590 Pratique de la révision	3	TRAD4525 Traduction technique 3
		TRAD4570 Traduction spécialisée avancée 3
		TRAD4580 Traduction commerciale 3
		TRAD4590 Pratique de la révision 3
<i>Cours à option</i>	6 CR.	<i>Cours à option</i> 6 CR.
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :		Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :
DROI2012 Jurilinguistique	3	DROI2012 Jurilinguistique 3
TRAD3730 Traduction littéraire	3	TRAD3730 Traduction littéraire 3
TRAD3745 Atelier de réd./trad.I	3	TRAD3745 Atelier de réd./trad.I 3
TRAD3780 Traduction et interculturelité	3	TRAD3780 Traduction et interculturelité 3
TRAD4720 Terminologie et lexicographie	3	TRAD4720 Terminologie et lexicographie 3
TRAD3730 Stage en partenariat	3	TRAD3730 Stage en partenariat 3
TRAD4750 Stage	3	TRAD4750 Stage 3
TRAD4755 Atelier de réd./trad. II	3	
TRAD4765 Atelier de réd./trad. III	3	
TRAD4780 Travail dirigé	3	
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	3 CR.	
<i>Cours à option</i>	3 CR.	
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
LING1810 Intro à l'étude du langage	Rapport du CPR au SAC	

LING1811 Éléments de linguistique ANGL2300 Introduction to Linguistics				
<i>GLOBAL</i>	<i>60 CR.</i>			
TRAD4755 Atelier de réd./trad. II				3
TRAD4765 Atelier de réd./trad. III				3
TRAD4780 Travail dirigé				3
<i>COURS DES DISCIPLINES CONNEXES</i>				<i>3 CR.</i>
<i>Cours à option</i>				<i>3 CR.</i>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :				
LING1810 Intro à l'étude du langage				
LING1811 Éléments de linguistique				
ANGL2300 Introduction to Linguistics				
		<i>GLOBAL</i>		<i>60 CR.</i>

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme
Baccalauréat en traduction (régime coopératif)

1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 Diplôme accordé
B. Trad. – régime coopératif

1.4 Durée du programme
4 ans

1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton 4 ans
Edmundston première année*
Shippagan première année*

* Les années subséquentes se font à Moncton

Contingentement : Le nombre d'étudiantes et d'étudiants est limité en fonction du nombre de stages offerts.

Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2016

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Le programme vise à former des traductrices et traducteurs généralistes, assez souples pour s'adapter aux domaines de spécialisation à l'intérieur desquels elles ou ils seront appelés à travailler. Les étudiantes et étudiants seront ainsi initiés aux grands domaines de la traduction professionnelle (traduction administrative, commerciale, économique, technique et juridique) ainsi qu'à la profession connexe de terminologue. Elles et ils sont de plus initiés aux exigences et aux réalités des milieux de travail par l'entremise des stages coop.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
La formation en traduction fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours pratiques de traduction peuvent, par exemple, prendre la forme d'ateliers, alors que les cours plus théoriques peuvent comprendre des présentations magistrales, des exposés oraux, des discussions, etc. Les activités d'apprentissage, pour leur part, sont également variées : lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques divers. S'ajoutent à cela les trois stages coop, qui font partie intégrante du programme coopératif.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "

- Condition “ B ”
- Condition “ C ”
- Condition “ D ”
- Autres exigences particulières (s’il y a lieu)

Pour l’admission au régime coopératif, les étudiantes et étudiants doivent en faire la demande à la fin de la première année.

Pour y être admis, les étudiantes et étudiants doivent réussir tous les cours de 1^{re} année et obtenir une moyenne cumulative minimale de 2,70 à la fin de la 1^{re} année, avec une note minimale de B- dans tous les cours de sigle FRAN et TRAD.

2.4 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion; autres)

Pour demeurer au programme, les étudiantes et étudiants devront obtenir une note minimale de C dans tous les cours de sigle TRAD et maintenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,50. Celles et ceux qui échouent un stage, qui obtiennent une note inférieure à C dans un cours de sigle TRAD ou dont la moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 seront transférés du régime coopératif au régime régulier du programme de traduction.

La section « Traduction » du Département de traduction et des langues est exemptée de l’application des Normes linguistiques de l’Université de Moncton et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.

DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.

Cours obligatoires 51 CR.

TRAD2130	Initiation à la traduction	3
TRAD2410	Stylistique comparée I	3
TRAD2420	Interférences linguistiques	3
TRAD2510	Traduction générale I	3
TRAD2520	Traduction générale II	3
TRAD2535	Rédaction et traduction	3
TRAD3000	Stage I	0
TRAD3120	Documentation et terminologie	3
TRAD3130	Technologies et traduction	3
TRAD3410	Stylistique comparée II	3
TRAD3525	Traduction administrative	3
TRAD3560	Traduction économique	3
TRAD3620	Thème anglais	3
TRAD4000	Stage II	0
TRAD4210	Hist. et théories de la trad.	3
TRAD4500	Stage III	0
TRAD4525	Traduction technique	3
TRAD4575	Traduction spécialisée avancée	3
TRAD4580	Traduction commerciale	3
TRAD4590	Pratique de la révision	3

Cours à option

9 CR.

Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :

DROI2012	Jurilinguistique	3
TRAD1710	Éléments de la traduction ¹	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3745	Atelier de réd./trad. I	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3
TRAD4720	Terminologie et lexicographie	3
TRAD4755	Atelier de réd./trad. II	3
TRAD4765	Atelier de réd./trad. III	3
TRAD4780	Travail dirigé	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.

Obligatoires 9 CR.

ANGL1041	Language, writing and reading	3
ANGL1042	Language, writing and reading	3
FRAN2501	Techniques d'analyse de textes	3

Cours à option 21 CR.

Cours de troisième langue

Choisir entre l'allemand ou l'espagnol

Allemand :

ALLE1611	Allemand I	3
ALLE1621	Allemand II	3
ALLE2611	Allemand III	3
ALLE2621	Allemand IV	3
ALLE3710	Civilisation allemande	3

Espagnol :

ESPA1611	Espagnol I	3
ESPA1621	Espagnol II	3
ESPA2611	Espagnol III	3
ESPA2621	Espagnol IV	3
ESPA3710	Civilisation espagnole	3

Choisir un cours parmi les suivants :

LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3
ANGL2300	Introduction to Linguistics	3

Choisir un cours parmi les suivants :

PHIL2235	Éthique	3
PHIL2245	Éthique de l'environnement	3
PHIL3475	Éthique de l'informatique	3
PHIL3492	Éthique et informatique	3

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

GLOBAL 120 CR.

¹ Ce cours à option TRAD est réservé aux étudiantes et étudiants inscrits en 1^{re} année du programme.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

Formation générale

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE3710 ou ESPA3710.

OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : PHIL2235, PHIL2245, PHIL3475 ou PHIL3492.

OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : LING1810, LING1811 ou ANGL2300.

OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.

OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : TRAD3730 ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : TRAD2535 et FRAN2501.

OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.

OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1041 ou ANGL1042, selon le résultat du test de classement.

⁽¹⁾Voir l'avis en page 46.

3. Remplir les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat en traduction (programme régulier)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé
B. Trad.
- 1.4 Durée du programme
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
- | | |
|------------|------------------------|
| Moncton | 4 ans |
| Shippagan | 1 ^{re} année* |
| Edmundston | 1 ^{re} année* |
- *Les années subséquentes se font à Moncton.
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2016

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
Le programme vise à former des traductrices et traducteurs généralistes, assez souples pour s'adapter aux domaines de spécialisation à l'intérieur desquels elles ou ils seront appelés à travailler. Les étudiantes et étudiants seront ainsi initiés aux grands domaines de la traduction professionnelle (traduction administrative, commerciale, économique, technique et juridique) ainsi qu'à la profession connexe de terminologue.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
La formation en traduction fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours pratiques de traduction peuvent, par exemple, prendre la forme d'ateliers, alors que les cours plus théoriques peuvent comprendre des présentations magistrales, des exposés oraux, des discussions, etc. Les activités d'apprentissage, pour leur part, sont également variées : lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques divers. S'ajoutent à cela les stages en milieu de travail et les stages en partenariat, qui demeurent facultatifs.
- 2.3 Conditions d'admission
- Condition " A "
 - Condition " B "
 - Condition " C "
 - Condition " D "
 - Autres exigences particulières (s'il y a lieu)
-

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion; autres)

La section « Traduction » du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

FORMATION FONDAMENTALE 90 CR.

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 60 CR.

Obligatoires 51 CR.

TRAD2130	Initiation à la traduction	3
TRAD2410	Stylistique comparée I	3
TRAD2420	Interférences linguistiques	3
TRAD2510	Traduction générale I	3
TRAD2520	Traduction générale II	3
TRAD2535	Rédaction et traduction	3
TRAD3120	Documentation et terminologie	3
TRAD3130	Technologies et traduction	3
TRAD3410	Stylistique comparée II	3
TRAD3525	Traduction administrative	3
TRAD3560	Traduction économique	3
TRAD3620	Thème anglais	3
TRAD4210	Hist. et théories de la trad.	3
TRAD4525	Traduction technique	3
TRAD4575	Traduction spécialisée avancée	3
TRAD4580	Traduction commerciale	3
TRAD4590	Pratique de la révision	3

Cours à option

9 CR.

Choisir 9 crédits parmi les cours suivants :

DROI2012	Jurilinguistique	3
TRAD1710	Éléments de la traduction ¹	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3745	Atelier de réd./trad. I	3
TRAD3780	Traduction et interculturelité	3
TRAD4720	Terminologie et lexicographie	3
TRAD4730	Stage en partenariat	3
TRAD4750	Stage	3
TRAD4755	Atelier de réd./trad. II	3
TRAD4765	Atelier de réd./trad. III	3
TRAD4780	Travail dirigé	3

¹ Ce cours à option TRAD est réservé aux étudiantes et étudiants inscrits en 1^{re} année du programme.

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 30 CR.

Obligatoires

9 CR.

ANGL1041	Language, writing and reading	3
ANGL1042	Language, writing and reading	3
FRAN 2501	Techniques d'analyse de textes	3

Cours à option

21 CR.

Cours de troisième langue :

Choisir entre l'allemand ou l'espagnol

Allemand :

ALLE1611	Allemand I	3
ALLE1621	Allemand II	3
ALLE2611	Allemand III	3
ALLE2621	Allemand IV	3
ALLE3710	Civilisation allemande	3

ESPA1611	Espagnol I	3
ESPA1621	Espagnol II	3
ESPA2611	Espagnol III	3
ESPA2621	Espagnol IV	3
ESPA3710	Civilisation espagnole	3

Choisir 3 crédits par les cours suivants :

LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3
ANGL2300	Introduction to Linguistics	3

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

PHIL2235	Éthique	3
PHIL2245	Éthique de l'environnement	3
PHIL3475	Éthique de l'information	3
PHIL3492	Éthique et informatique	3

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

GLOBAL

120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

Formation générale

OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000.

OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : ALLE3710 ou ESPA3710.

- OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : PHIL2235, PHIL2245, PHIL3475 ou PHIL3492.
- OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : LING1810, LING1811 ou ANGL2300.
- OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG5.
- OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : TRAD3730 ou choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.
- OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : TRAD2535 et FRAN2501.
- OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600⁽¹⁾.
- OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1041 ou ANGL 1042, selon le résultat du test de classement.

⁽¹⁾Voir l'avis en page 46.

3. Remplir les formulaires suivants, le cas échéant:

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme
Baccalauréat en traduction (programme accéléré)
- 1.2 Unité responsable
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé
B. Trad.
- 1.4 Durée du programme
2 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton (2 ans)
- 1.6 Date d'entrée en vigueur
1^{er} juillet 2016

2. Description du programme

- 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)
S'adressant aux titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle, le programme vise à former des traductrices et traducteurs généralistes, assez souples elles ou ils seront appelés à travailler. Les étudiantes et étudiants seront ainsi initiés aux grands domaines de la traduction professionnelle (traduction administrative, commerciale, économique, technique et juridique) ainsi qu'à la profession connexe de terminologue.
- 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)
La formation en traduction fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours pratiques de traduction peuvent, par exemple, prendre la forme d'ateliers, alors que les cours plus théoriques peuvent comprendre des présentations magistrales, des exposés oraux, des discussions, etc. Les activités d'apprentissage, pour leur part, sont également variées : lectures et analyses de textes, dissertations, comptes rendus, travaux pratiques divers. S'ajoutent à cela les stages en milieu de travail et les stages en partenariat, qui demeurent facultatifs.
- 2.3 Conditions d'admission
- Condition " A "
 - Condition " B "
 - Condition " C "
 - Condition " D "
 - Autres exigences particulières (s'il y a lieu) : Les étudiantes et étudiants admis devront avoir obtenu un premier baccalauréat (autre qu'un baccalauréat en traduction) et faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais (examen d'admission du Département de traduction et des langues reconnaissant

que la candidate ou le candidat a atteint au moins le niveau du cours FRAN2501 en français et le niveau du cours ANGL1041 en anglais).

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion; autres)

La section « Traduction » du Département de traduction et des langues est exemptée de l'application des Normes linguistiques de l'Université de Moncton et appliquera ainsi des barèmes particuliers (variant selon les cours), plus rigoureux, pour répondre aux exigences de la profession.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

FORMATION FONDAMENTALE 60 CR.

DISCIPLINE PRINCIPALE 57 CR.

Obligatoires 51 CR.

TRAD2130	Initiation à la traduction	3
TRAD2410	Stylistique comparée I	3
TRAD2420	Intérférences linguistiques	3
TRAD2510	Traduction générale I	3
TRAD2520	Traduction générale II	3
TRAD2535	Rédaction et traduction	3
TRAD3120	Documentation et terminologie	3
TRAD3130	Technologies et traduction	3
TRAD3410	Stylistique comparée II	3
TRAD3525	Traduction administrative	3
TRAD3560	Traduction économique	3
TRAD3620	Thème anglais	3
TRAD4210	Hist. et théories de la trad.	3
TRAD4525	Traduction technique	3
TRAD4575	Traduction spécialisée avancée	3
TRAD4580	Traduction commerciale	3
TRAD4590	Pratique de la révision	3

Cours à option

6 CR.

Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :

DROI2012	Jurilinguistique	3
TRAD3730	Traduction littéraire	3
TRAD3745	Atelier de réd./trad. I	3
TRAD3780	Traduction et interculturalité	3
TRAD4720	Terminologie et lexicographie	3
TRAD4730	Stage en partenariat	3
TRAD4750	Stage	3
TRAD4755	Atelier de réd./trad. II	3
TRAD4765	Atelier de réd./trad. III	3
TRAD4780	Travail dirigé	3

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 3 CR.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Cours à option

3 CR.

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

LING1810	Intro à l'étude du langage	3
LING1811	Éléments de linguistique	3
ANGL2300	Introduction to Linguistics	3

GLOBAL

60 CR.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

<u>CPR-1</u>	Énoncé de programme
<u>CPR-1a</u>	Énoncé de programme (pour mineure seulement)
<u>CPR-2</u>	Proposition de modification d'un programme
<u>CPR-3</u>	Proposition d'un nouveau programme
<u>CPR-4</u>	Sommaire d'un nouveau cours
<u>CPR-5</u>	Modification d'un cours existant
<u>CPR-6</u>	Abolition d'un cours
<u>CPR-7</u>	Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
<u>CPR-8</u>	Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
<u>CPR-10</u>	Information nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
<u>CPR-11</u>	Feuille de route

2. **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 6.2 – EXIGENCES DE FRANÇAIS POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT PROVENANT D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE NON FRANCOPHONE**

R : 13-CPR-161007

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement 6.2 – Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 6.2 – Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

Le 15 septembre 2016

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Pavillon Taillon

Objet : Modifications au règlement 6.2 – Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe un document comprenant un projet de modification de règlement sur les exigences en français ainsi qu'une note expliquant le motif de ce projet. Le projet de règlement a été soumis à un processus de consultation auprès de la RVD du 26 août 2016, et a reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie donc de faire l'étude de ce projet de règlement au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales,

Jean-François Richard, Ph. D.

JFR/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale
Membres de la RVD

P-j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137
jean-francois.richard@umoncton.ca
www.umoncton.ca

5/16-17

E29
SECRETARIAT GÉNÉRAL
20 SEP. 2016
UNIVERSITÉ DE MONCTON
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT
EN LA RECHERCHE

19 SEP. 2016
UNIVERSITÉ DE MONCTON

REGISTRARIAT
CAMPUS DE MONCTON
20 SEP. 2016
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Projet de modification du règlement universitaire 6.2

Contexte :

Le Sénat académique a adopté une réforme des cours de français langue seconde (FLS) dans le cadre d'une modification des programmes d'immersion en français. Les sigles FRLS sont dorénavant réservés aux cours de français langue seconde de niveau préuniversitaire, tandis que les cours offerts aux étudiantes et aux étudiants admis au programme d'immersion en français langue seconde (PIFLS) portent le sigle FLSA. À même le nouveau régime de formation en FLS, les cours FLSA1500 et FLSA1600 sont équivalents aux cours FRAN1500 et FRAN1600. Les cours FLSA1401 et FLSA1402 sont concomitants aux cours FLSA1500 et FLSA1600. Les anciens cours de sigle FRLS faisant partie du PIFLS étaient siglés de niveau 3000 ou 4000, tandis que les nouveaux cours sont siglés de niveau 1000.

Au règlement 6.2.2, on remplace le sigle FRLS par le sigle FLSA, en retirant le mot « préparatoire ». L'expression « préparatoire » remonte à une époque où les cours de FLS préparaient à l'inscription à des cours régulier de français. Or, depuis un certain temps, les cours FRLS, et maintenant les cours FLSA, remplacent les cours FRAN dans le programme d'études. Nous en profitons pour stipuler, comme nous le faisons pour les cours FRAN pour le régime de français régulier, la liste des cours FLSA que l'étudiante ou l'étudiant doit réussir. Notons également que nous proposons de retirer les mots « *ou si elle ou il pourra être admis dans les programmes réguliers de l'Université* ». Jusqu'à tout récemment, la pratique était de remplacer le programme d'études par le PIFLS. L'étudiante ou l'étudiante n'était donc pas admis à son programme d'étude et ne figurait pas dans les listes officielles de la faculté de sa discipline d'études et ne comptait donc pas dans les statistiques de cette dernière. Autant les étudiantes et les étudiants que les facultés se plaignaient que les étudiantes et ces étudiants du PIFLS étaient dans une zone grise et, donc, exclus des activités d'intégration et de l'encadrement offert par la faculté de la discipline d'étude. La RVD a donc résolu de changer cette pratique afin que les étudiantes et les étudiants du PIFLS soient dorénavant admis à leur programme d'études, tout en faisant partie du PIFLS, sauf à la Faculté des sciences de l'Éducation. Le Département de traduction et des langues de la Faculté des arts et des sciences sociales peut donc leur offrir un encadrement particulier, sans que les étudiantes et les étudiants soient exclus de la vie de leur faculté.

Au règlement 6.2.3, on remplace le sigle FRLS par le sigle FLSA. De plus, le Comité des programmes a résolu de retirer l'expression « surnommé groupe pont », puisqu'il s'agit d'un nom d'usage qui pourrait évoluer au gré de l'administration du PIFLS.

Au règlement 6.2.4, on remplace le sigle FRLS par le sigle FLSA et on spécifie que les cours FLSA1401 et FLSA1402 pourront être comptabilisés comme cours au choix.

Au règlement 6.2.5, on retire l'expression « d'un programme régulier de » pour qu'il soit clair que le statut spécial ne soit pas limité à un type de programme. L'expression « programme régulier » pourrait exclure les programmes coopératifs ou les programmes contingents, ce qui serait contraire à l'esprit du règlement.

Au règlement 6.2.6, on remplace le mot « sursis » par « prolongement » pour mieux refléter l'esprit du règlement, soit de permettre à ce que le statut spécial conféré en vertu du règlement 6.2.5 soit prolongé. Le mot « sursis » pouvait porter à croire que le statut était suspendu ou différé plutôt que prolongé.

Règlement actuel	Règlement proposé
<p>6.2 Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone</p> <p>a) À temps complet</p> <p>6.2.1 Est ainsi considérée la personne qui, durant toutes ses études à l'école secondaire, a suivi un programme de cours pour élèves non francophones.</p> <p>6.2.2 Il faut posséder une connaissance suffisante du français pour suivre les cours à l'Université de Moncton. La compétence en français des candidates et des candidats sera évaluée par la Faculté des arts et des sciences sociales, avant l'admission définitive. Les résultats de cette évaluation détermineront si la candidate ou le candidat devra suivre des cours préparatoires (sigles FRLS) en français parlé ou en français écrit ou si elle ou il pourra être admis dans les programmes réguliers de l'Université.</p>	<p>6.2 Exigences de français pour étudiante ou étudiant provenant d'une école secondaire non francophone</p> <p>a) À temps complet</p> <p>6.2.1 Est ainsi considérée la personne qui, durant toutes ses études à l'école secondaire, a suivi un programme de cours pour élèves non francophones.</p> <p>6.2.2 Il faut posséder une connaissance suffisante du français pour suivre les cours à l'Université de Moncton. La compétence en français des candidates et des candidats sera évaluée par la Faculté des arts et des sciences sociales, avant l'admission définitive. Les résultats de cette évaluation détermineront si la candidate ou le candidat devra suivre des cours préparatoires de sigle FLSA FRLS - Immersion en français langue seconde en français parlé ou en français écrit ou si elle ou il pourra être admis dans les programmes réguliers de l'Université au lieu de cours FRAN. Les étudiantes et étudiants qui font partie du programme d'Immersion en français langue seconde devront suivre, en première année, les cours suivants : FLSA1401 (<i>Grammaire et rédaction</i>), FLSA1402 (<i>Grammaire avancée</i>), FLSA1500 (<i>Français oral</i>) et FLSA1600 (<i>Rédaction avancée</i>). Les cours FLSA1500 et FLSA1600 remplacent les cours FRAN1500 et FRAN1600.</p> <p>6.2.3 Les étudiantes et étudiants ayant suivi avec succès les cours du programme de FRLS FLSA, surnommé « groupe pont », seront dispensés de tout autre cours de français sauf la ou leur programme l'exige.</p> <p>6.2.4 Les crédits de cours FRLS FLSA1401 et FLSA1402 des niveaux 3000 et 4000 pourront être comptabilisés comme crédits de cours au choix.</p> <p>6.2.5 Les étudiantes et les étudiants peuvent demander le statut spécial d'étudiante ou d'étudiant non francophone, mais seulement pour la première année d'étude à temps complet</p>

<p>d'un programme régulier de l'Université. Ce statut, accordé par la doyenne ou le doyen de l'étudiante ou de l'étudiant, permet de rédiger en anglais les épreuves de contrôle et les travaux, à l'exception de ceux des cours de langue.</p>	<p>d'un programme régulier de à l'Université. Ce statut, accordé par la doyenne ou le doyen de l'étudiante ou de l'étudiant, permet de rédiger en anglais les épreuves de contrôle et les travaux, à l'exception de ceux des cours de langue.</p>
<p>6.2.6 L'étudiante ou l'étudiant pourra demander à sa doyenne ou à son doyen un sursis d'un an à l'application du règlement 6.2.5.</p>	<p>6.2.6 L'étudiante ou l'étudiant pourra demander à sa doyenne ou à son doyen un sursis prolongement d'un an à l'application du règlement 6.2.5.</p>

3. CRÉATION DU SIGLE SENV

R : 16-CPR-161007

« Sous réserve de la création de la Mineure en sciences de l'environnement, le Comité des programmes recommande la création du sigle SENV (Sciences de l'environnement). »

Vote : unanime

*** NOTE : Le dossier de la création de la Mineure en sciences de l'environnement est présentement à l'étude au Comité conjoint de la planification et sera présenté pour adoption à la prochaine réunion du Sénat académique.

Proposition pour le Sénat académique

« Que, sous réserve de la création de la Mineure en sciences de l'environnement, le Sénat académique accepte la création du sigle SENV (Sciences de l'environnement). »

4. RÉSOLUTIONS TRANSMISES À TITRE D'INFORMATION

4.1. Création de cours

R : 05-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : TSTX1930 Théories, réadapt et rétablis; TSTX3940 Personnes âgées et toxicomanie; TSTX3950 Premières Nations et toxico.; TSTX3960 Entraide et relation d'aide; et TSTX4950 Toxicomanie et santé mentale. »

R : 09-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GCV15411 Ing. de glissements de terrain; GCIV5902 Ateliers de génie civil; et GCIV5904 Projet de génie civil. »

R : 17-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte la création du cours SENV4003 Projet sc. de l'environnement. »

4.2.

Modifications de cours

R : 04-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours GELE3333 Théorie des circuits. »

R : 07-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte les modifications aux cours suivants : TSTX1920 Intro à la toxicomanie; TSTX1960 Prévention de la toxicomanie; TSTX2920 Dépendance aux psychotropes; TSTX2930 Famille et toxicomanie; TSTX3930 Jeunes et toxicomanie; TSTX4940 Femmes et toxicomanie; et TSTX4960 Séminaire d'intégration. »

R : 11-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte les modifications au cours GCIV5550 Traitement des eaux. »

R : 18-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours BIOL3123 Ecologie générale. »

4.3.

Abolitions de cours

R : 06-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : TSTX1940 Théories, modèles et réadapt.; TSTX2940 Groupes d'entraide; TSTX3920 Notions d'entraide. »

R : 10-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours GCIV5903 Projet de génie civil. »

4.4.

Autres

R : 08-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Certificat sur les toxicomanies. »

4.4. Autres (suite)

R : 12-CPR-161007

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) – programme régulier et coopératif, de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique – programme régulier et coopératif, et de Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) – programme régulier et coopératif). »

R : 14-CPR-161007

« Que le Comité des programmes accepte l'adoption de l'entente entre le CCNB et l'Université de Moncton, ainsi que celle entre le NBCC et l'Université de Moncton pour le programme de génie civile. »

R : 15-CPR-161007

« Le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Mineure en sciences de l'environnement. »